

News NAO

Referendum !

INFORMER
CONTESTER
REVENDIR

Sud...

Les négociations annuelles obligatoires 2009 viennent de se finir sur le site du Mans. Pour rappel sur B2S, il y a deux phases de négociation : une première au niveau national puis une au niveau local.

Après plusieurs semaines de négociation l'accord a débouché sur :

- **Aménagement de l'emploi du temps :** Possibilité si le planning n'est pas réalisé, de bénéficier d'un aménagement spécifique dans le cadre d'un rendez-vous médical justifié.

- **Formation :** Si au moins 8 personnes désirent faire un DIF (le même), la formation pourra avoir lieu sur le site. .

- **Prime exceptionnelle et/ou demi-journée :** Les TO ayant une ancienneté d'un an et ne présentant pas d'absence injustifiée sur les 6 derniers mois ainsi que jusqu'à la période de versement (septembre 2010) bénéficieront d'une prime exceptionnelle d'un montant de 70 euros nets.

De plus si la MON(résultat), en consolidé sur l'année, est supérieure ou égale à 306 KE, une prime de 100 euros net sera versée à l'ensemble des téléconseillers et superviseurs sous réserve des éléments évoqués ci-dessus (absence injustifiée et ancienneté). Si la MON est supérieure ou égale à 150 KE et strictement inférieure à 306 KE, une prime de 50 euros net sera versée sous les mêmes conditions aux téléconseillers et superviseurs.

Pour ceux qu'ils le voudraient il y a la possibilité de cumuler une prime exceptionnelle et demi-journée. La prime serait de 50 euros (brut ou net cela n'est pas précisé) et le TO bénéficiera de 3 demi-journées de repos supplémentaire. Le salarié devra impérativement faire part de son choix auprès de sa hiérarchie, et ce, par écrit.

Pour les autres salariés (hormis TO et certains cadres) la Direction offre la possibilité, à condition de répondre aux mêmes conditions de prendre 3 demi-journées de manière dissociée. Cette possibilité prendra fin le 31.12.2010.

Les demandes doivent être effectuées au minimum 15 jours avant la date de la demi-journée posée, la demande peut être reportée dans un maximum de 2 fois.

- **Heure femme enceinte :** La Direction

entérine l'heure femme enceinte mise en œuvre à titre expérimental lors des NAO 2008/2009.

- **Planning :** La distribution des plannings ce fera 15 jours à l'avance contre une semaine à l'heure actuelle, et ce, courant septembre et par plateau successif.

- **Jours événements familiaux :** Les salariés bénéficieront à partir de Septembre d'une journée supplémentaire de "deuil" pour le décès d'une demi-sœur, demi-frère, belle-sœur, beau-frère sœur, frère, belle-mère, beau-père.

Comme vous pouvez le voir il n'en ressort pas grand chose et le moins que l'on puisse dire c'est que la direction n'a pas fait beaucoup d'effort. Rappelons que même si le site perd de l'argent, la vente des locaux du Mans a rapporté plusieurs millions d'Euros. La direction nous explique comme d'habitude que cela a servit à combler le déficit du groupe. Certes mais est ce normal de vendre les locaux du Mans pour combler le déficit de l'ensemble des sites et que quelques mois après les autres sites bénéficient de NAO plus favorables que les nôtres ? A B2S Le Mans on doit être solidaire des pertes financières sur le groupe mais jamais des bénéficiaires. Cela nous semble difficile à comprendre comme concept...

Donc la question qui se pose est assez simple : devons nous signer ou pas ? Si on regarde l'accord sur le fond cela ne nous semble pas signable vu que ce n'est vraiment pas à la hauteur des efforts des salariés. Tout cela reste de l'ordre de la charité ou plus exactement de l'aumône donc nous avons décidé de consulter les salariés afin qu'ils donnent leur avis sur le fait de signer ou pas cet accord. Notre délégation a fait son maximum pour obtenir des avancées en proposant à défaut d'argent du temps libre mais bon cela reste bien maigre... Alors à vous de choisir

B2S ...

Aménagement : Comme vous avez pu le constater des aménagements ont été faits sur le site depuis quelques mois:

- Le Comité d'Entreprise a ouvert (et équipé) une salle de détente dans la mezzanine (La salle avait été négociée par le syndicat Sud pendant des mois et des mois). TV, fauteuil et magazines récents sont disponibles !

- La direction a elle ouvert un patio / terrasse couvert afin que les salariés puissent fumer avec plus de confort. Pour rappel les tables et chaises et autres équipements des salles de pause ont été achetés par le CE via une subvention négociée avec SELECTA.

Tout cela va à notre avis dans le bon sens pour les salariés et le moins qu'on puisse dire c'est que les négociations et les demandes faites par le CE portent leurs fruits...

3939 : Le contrat 3939 a été re-signé pour plusieurs années avec l'Etat. B2S espère augmenter son volume d'appel grâce aux modifications de fonctionnement des services de l'état. En attendant, au sein du groupe nous assistons à quelques modifications de fonctionnement puisque le service mail traité à B2S Paris arrive au Mans et une cellule de prise d'appel a été créée à B2S Strasbourg. Une salariée du Mans y est d'ailleurs en mission pour aider la formation de nos collègues.

Referendum Mardi 3 Août

entre 12H et 16H au local syndical

(à côté du CE)